

PAR COURRIEL

Québec, le 17 juin 2024

Monsieur Pierre-Luc Brin  
Direction des aires protégées  
Ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs  
[pierre-luc.brin@environnement.gouv.qc.ca](mailto:pierre-luc.brin@environnement.gouv.qc.ca)



INFORMER

**Objet : Projet de création du parc national des Dunes-de-Tadoussac – Questions complémentaires – DQ16**

---

Monsieur,



CONSULTER

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le **19 juin 2024 à 9h** compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.



ENQUÊTER

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



AVISER

Annie St-Gelais pour Mathieu Giroux  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p. j.

1. En audience publique, il a été évoqué qu'advenant que le parc national des Dunes-de-Tadoussac ne soit pas créé, le gouvernement pourrait évaluer d'autres statuts d'aire protégée à appliquer au territoire (Christian Pelletier, DT1, p. 20), et que le statut de réserve de biodiversité serait celui qui s'y prêterait le mieux (Pierre-Luc Brin, DT3, p. 64). Dans un tel cas, la commission aimerait savoir :
  - a) Quelles seraient les étapes d'un tel processus de changement du statut de protection visé?
  - b) Quel serait le délai minimal avant que le territoire soit protégé, considérant l'information déjà recueillie sur le territoire dans le présent dossier?
2. Dans le réseau actuel des réserves de biodiversité :
  - a) Y a-t-il une superficie minimale à respecter pour appliquer ce statut? Quels sont les cinq plus petits territoires? Veuillez indiquer leur superficie.
  - b) Y a-t-il des réserves de biodiversité qui sont l'objet d'un fort achalandage? Lesquelles? Ce statut est-il compatible avec la visite de milliers de personnes annuellement? Justifiez votre réponse.
  - c) Quelle est la surveillance effectuée normalement dans une réserve de biodiversité?
  - d) Quels sont les coûts que le Ministère assume pour la gestion ou à d'autres fins de ces réserves?